

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 79 (1928)
Heft: 1

Nachruf: Nos morts
Autor: G.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour fixer les limites du bois mis à ban. Le procès-verbal stipule que cet abornement ne doit priver aucun particulier de son droit de pâturage exercé par le passé. Sa rédaction est celle d'un acte de banalisation.

Enfin, les actes dont on parle sans les nommer (5^e proposition) ne sauraient être que des titres très secondaires, car les actes décisifs sont à l'appui de la thèse du Lieu. Par contre, tout a été organisé pour légitimer, en fait, la présence de LL. EE. dans le Risoud.

Nous ne pouvons entrer dans le cœur du débat pour y suivre les répliques et dupliques, bien que cette lecture soit pleine de détails pittoresques. On y lit, entre les lignes, le développement de l'esprit cauteleux naturel à ceux qu'on opprime : en effet, si le droit se trouvait du côté des communes, ce n'est pas à dire qu'elles fussent sans reproche. Elles avaient d'assez violents abus à masquer : on accuse les Bourguignons, mais les gens de la Vallée leur aidaient à l'occasion, et la forêt leur devait une part des dégradations constatées. De même, les extirpations et l'établissement de chalets sont présentés comme des actes licites, mais qui, d'après l'avocat Freymond, se seraient perpétrés avec une discrétion suspecte, dans des endroits singulièrement retirés, et en nombre trop modéré pour que la légitimité en soit vraisemblable. Ce n'est pas l'avis des défenseurs qui prouvent que bien d'autres défrichements ont été exécutés à part le Chalet Capt, et les Cent poses, le long de la frontière, si bien qu'en 1719 il fallut planter des bornes pour empêcher le déboisement de s'accroître, et cela, au su et au vu de tout le monde. En effet, par places, la forêt n'atteint pas les 100 toises réglementaires (300 m).

(A suivre.)

NOS MORTS.

† Robert Rietmann, ancien inspecteur forestier d'arrondissement.

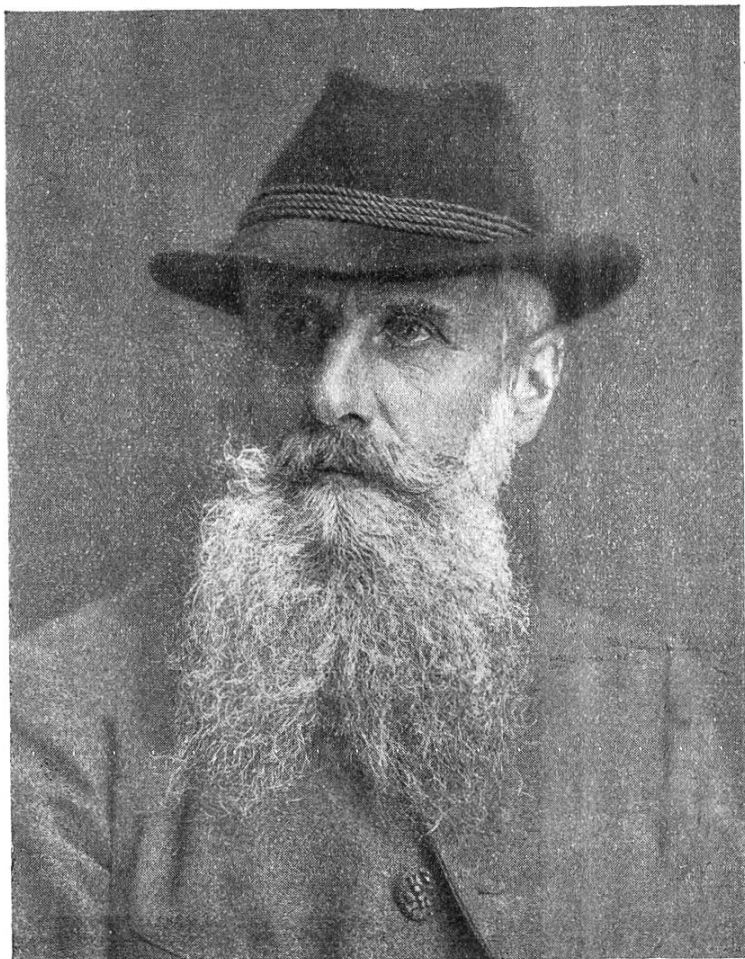
M. Robert Rietmann, ancien inspecteur forestier d'arrondissement, est décédé, après une longue maladie, le 9 septembre, à St-Gall, sa ville natale, où il s'était fixé après avoir pris sa retraite.

Né en 1849, il avait fait ses classes à St-Gall, puis étudié la sylviculture à l'académie forestière d'Aschaffenburg, en Bavière. En 1870, il subit avec succès l'examen de sortie, puis fait un stage d'un an dans les forêts du prince de Fürstenberg. Mais il est attiré par les pays du nord, et c'est ainsi que, pendant plusieurs années, il collabore aux travaux cadastraux du Schleswig.

Peu après l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur les forêts de 1876, il est nommé inspecteur forestier de l'arrondissement du Rheintal. Entré en fonction le 1^{er} mai 1877, il conserve ce poste sans interruption jusqu'à sa mise à la retraite, soit pendant 47 ans. Il eut fort à faire dans cet arrondissement qui ne comprend pas moins de

9500 hectares de forêts. En 1907, son arrondissement fut diminué des communes du Haut-Toggenbourg, grâce à la création d'un nouvel arrondissement forestier.

Le défunt a été un fonctionnaire très actif, une forte individualité, qui sut imprimer sa marque dans plusieurs directions. Il s'est signalé par de nombreuses constructions de chemins forestiers et par l'introduction de la régénération naturelle dans une région où la coupe rase a conservé de nombreux partisans. En matière d'aménagement,



Robert Rietmann

ancien inspecteur forestier d'arrondissement

il a su tenir ses révisions exactement à jour, et ce n'est pas là un mince mérite quand on sait qu'il avait plus de 6000 ha à aménager.

M. Rietmann s'est occupé d'alpiculture et de pisciculture; il fut, en outre, un chasseur achevé.

M. Rietmann était un homme de caractère. Et, si l'écorce était rude, ceux qui ont pénétré dans son intimité savent qu'elle cachait un excellent cœur. Mais il n'avait pas l'étoffe d'un diplomate et ne savait pas cacher ce qu'il pensait. Comme, d'autre part, il n'avait rien du plébéien, les occasions de « s'attraper » avec différentes autorités ne lui ont pas manqué.

Mais on lui pardonnait volontiers, sachant son désintéressement complet, son amour pour la forêt et que, d'autre part, il vouait sa grande puissance de travail au bien public.

Rietmann était très aimé de ses camarades qui appréciaient sa grande franchise.

Ce forestier de race n'est plus; il est parti dans un monde meilleur. Et, de la frondaison de ses forêts nous arrive l'écho mystérieux de la séparation de leur vieux gardien qui les aimait avec passion.

(Traduit d'après un article paru au n° 11 de la „Zeitschrift für Forstwesen“.) G.